

Questions orales

M. Gray (Windsor-Ouest): Encore une attaque contre les journalistes!

M. Mazankowski: Je crois que cela intéressera le député de savoir exactement ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit et en quoi consiste au juste la politique. Je suis certain que celui-ci expliquera cette politique de façon très claire et très concise la semaine prochaine.

M. le Président: La députée de Vancouver-Est. Tout ce que je veux dire à la députée, c'est que compte tenu de l'heure qu'il est, j'espère que sa question sera brève.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

LES CITOYENS D'ORIGINE CHINOISE—LES INJUSTICES SUBIES
PAR LE PASSÉ

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Hier soir, à l'émission *The Journal*, le premier ministre a déclaré qu'il souhaitait que la postérité reconnaisse en lui un premier ministre juste et tolérant à l'égard des minorités.

Des voix: Bravo!

Des voix: Encore!

Mme Mitchell: C'est pourtant le même premier ministre qui refuse de présenter des excuses et de réparer la discrimination dont les Canadiens d'origine japonaise ont fait l'objet par le passé. Le Cabinet a interdit à son ministre chargé du Multiculturalisme de participer à toute discussion sur l'impôt de capitulation visant les Chinois.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de rencontrer les représentants du Conseil national des Canadiens chinois discuter des injustices dont ont fait l'objet les citoyens âgés d'origine chinoise qui ont été les victimes de discrimination raciale à cause de l'impôt de capitulation qu'on exigeait d'eux et la loi sur l'exclusion des Chinois? Que va-t-il faire à ce sujet?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je vais surprendre la députée en étant d'accord avec une partie de son préambule. J'estime en effet que le premier ministre est probablement, de tous les premiers ministres du Canada, celui qui a été le plus à l'écoute des droits des minorités.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Comme membre d'un groupe minoritaire, je suis fier de participer au gouvernement du premier ministre. J'en suis même extrêmement fier.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Je vois rire le très honorable chef de l'opposition. Est-ce qu'il pense qu'il y a de quoi rire. Pas moi, en tous cas.

La question soulevée par la députée est grave. Sans avoir de détails précis sur les rencontres dont il est question, je n'accepte pas l'hypothèse selon laquelle des rencontres auraient été interdites. Je vais prendre la question en délibéré. De fait, je suis même convaincu que le secrétaire d'État va y apporter une réponse à son retour à la Chambre.

Mme Mitchell: Une brève question supplémentaire, monsieur le Président?

M. le Président: Je m'excuse. Le temps est limité pour la présidence aussi bien que pour le député. La dernière question devra être une question unique. Je donne la parole au député de Papineau.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES PRIX DE LIGNE CONCURRENTIELS—LES CONSÉQUENCES DE
L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, puisque le ministre des Transports est absent, je m'adresserai au vice-premier ministre. Il se rappelle encore, certes, que les sociétés ferroviaires canadiennes voyaient dans les prix de ligne concurrentiels, proposés dans le projet de loi C-18, l'une des plus grandes menaces à la rentabilité de leurs opérations. Il n'a pas oublié non plus que le député de Lachine, au nom du gouvernement, a présenté un amendement prévoyant la suspension de cette disposition au besoin. Le ministre pourrait-il maintenant confirmer que l'annexe sur les transports de l'accord Mulroney-Reagan rend complètement inutile ce mécanisme de sécurité, qu'elle réduit à néant l'amendement du député de Lachine? Qu'est-ce que le ministre entend faire à ce sujet?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la position du parti libéral a toujours été très limpide. Quand certaines injustices existent en matière de transports, il fait toujours cause commune avec les sociétés ferroviaires au détriment des consommateurs. Cette mesure visait à supprimer une fois pour toutes les injustices concernant le tarif-marchandises. Le tarif-marchandises et les droits de douane ont toujours été une plaie dans les régions. Le gouvernement a fait preuve du sens des responsabilités en prenant des mesures très efficaces pour régler ces deux problèmes. Je voudrais bien que le député défende la cause des expéditeurs pour faire changement.

M. le Président: Les députés n'ignorent pas que certaines questions, qui ont été soulevées il y a un jour ou deux, ne sont toujours pas réglées. J'entendrai volontiers maintenant les députés concernés. Si je ne m'abuse, le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) voudrait intervenir, et je vais lui laisser maintenant l'occasion de le faire. Je sais aussi que le député de Burnaby (M. Robinson) demandera à prendre la parole. Je lui permettrai évidemment d'intervenir, et peut-être que d'autres députés voudront eux aussi en faire autant.